

33. *A qui fut accordé le privilège de la traite ?*
— A une compagnie formée par les soins de Champlain, et qui se composait des principaux marchands de Rouen et de Saint-Malo.

Les Rochelois avaient été aussi invités à faire partie de la nouvelle compagnie ; mais ils négligèrent de le faire à temps, et en furent exclus. La compagnie des marchands associés, formée en 1614, avec privilège pour onze ans, fut remplacée, en 1620, par celle de Montmorency.

34. *Quand les premiers Récollets arrivèrent-ils en Canada ?*—Ce fut en 1615 que Champlain amena de France quatre Récollets, les premiers missionnaires qui aient annoncé l'évangile sur les bords du Saint-Laurent.

Le vaisseau qui apportait les Récollets, mouilla à Tadoussac, le 25 mai 1615. Le Père Commissaire, Denis Jamay, destina pour Québec le P. Jean Dolbeau et le Frère Pacifique Duplessis. Champlain monta avec eux par la première barque, pour y choisir le lieu d'une chapelle à bâtir. Autant qu'on peut en juger, cette chapelle fut placée en arrière de l'Habitation, au fond d'une jolie petite anse appelée le Cul-de-Sac. Ce fut là, pendant plus de quatorze ans, la première église paroissiale du pays. On y dit la messe pour la première fois, le 26 juin de cette année. Le P. Joseph le Caron n'arrêta pas à Québec ; il se rendit de suite au Saut Saint-Louis, impatient de commencer l'exercice de son zèle parmi les sauvages, et il se décida à monter avec eux jusqu'au pays des Hurons.

35. *Qu'est-ce qui engagea Champlain à suivre les sauvages dans une troisième expédition contre les Iroquois ?*—Ce furent : 1° les intérêts de la Compagnie, dont le commerce avait été compromis par l'avidité de certains traiteurs, et